



SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Bilan fin de période 3 ans



Syndicat Mixte Lila Presqu'île

1 Place Dolgellau

44350 GUERANDE

02 40 620 620 / Lilapresquile.fr

SOMMAIRE

1 CONTEXTE

1.1 RAPPEL DU CONTEXTE

1.2 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

1.3 ROLE DE LILA PRESQU'ILE

2 EVOLUTION DE L'OFFRE LILA PRESQU'ILE ENTRE 2015 ET 2019

3 ACCESSIBILITE DES ARRETS :

3.1 PROGRAMMATION DES ARRETS ET ETAT D'AVANCEMENT

3.2 BILAN DES ARRETS ACCESSIBLES

4 MATERIEL ROULANT

4.1 COMPOSITION DE LA FLOTTE DE VEHICULES

5 PROGRAMMATION FINANCIERE

6 FORMATION DU PERSONNEL

7 ACCESSIBILITE A L'INFORMATION

8 ANNEXES



1) CONTEXTE

1.1 Rappel du Contexte

Le Syndicat Mixte des Transports de la Presqu'île de Guérande a la charge de la gestion des transports collectifs sur la Presqu'île de Guérande. Cette compétence lui a été déléguée en 2003 par la communauté d'agglomération CAP Atlantique. Il est composé à l'origine de sa création du Département de Loire-Atlantique (qui contribue à 54% du financement du SMT), de CAP Atlantique agglomération (42%) et du Département du Morbihan (4%) avant le transfert de la compétence aux régions qui se sont substituées respectivement aux départements.

Le Syndicat Mixte des Transports a élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmé approuvé le 1 décembre 2015 par le Comité Syndical et validé par la Préfecture le 28 Avril 2016.

(Annexe 1 – Délibération et Procès-Verbal)

1.2 Suivi de la Mise en Œuvre

Le décret n°2014-1321 du 4 novembre 2014 relatif au schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des services de transport public de voyageurs rappelle dans son article R11112-13 que ce dispositif doit faire l'objet d'une évaluation.

« La description des modalités de mise en œuvre et de suivi de l'exécution du schéma directeur d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmée ainsi que celles de l'actualisation à laquelle il donne lieu, notamment lorsqu'est fait le bilan des actions nécessaires à la mise en accessibilité prévu par l'article R.11112-22 »

L'article R112-22 du code des transports prévoit un point de situation à l'issue de la 1^{ère} année et un bilan de fin de période des 3 ans.

L'état d'avancement étant conditionné en grande partie aux programmations communales de travaux de voiries, le Syndicat Mixte a fait le choix de transmettre les éléments dans un seul bilan de fin de période, 3 ans après la validation du schéma directeur d'accessibilité.

1.3 Rôle du Syndicat Mixte Lila Presqu'île

Le Syndicat Mixte des Transports Collectifs Routiers de la Presqu'île de Guérande Atlantique s'est vu déléguer la compétence Transport. À ce titre, il est l'Autorité Organisatrice de la mobilité (loi NOTRe du 7 août 2015) sur la Presqu'île et est chef de file de la mise en accessibilité du réseau.

La mise en accessibilité du réseau de transports sur la Presqu'île s'effectue en lien avec les collectivités locales partenaires et dans un contexte de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public et des aménagements de voirie.

Chaque commune a été destinataire de l'Agenda d'Accessibilité Programmée dans le but de pouvoir coordonner la programmation des travaux des différents projets de voiries avec les objectifs du schéma.

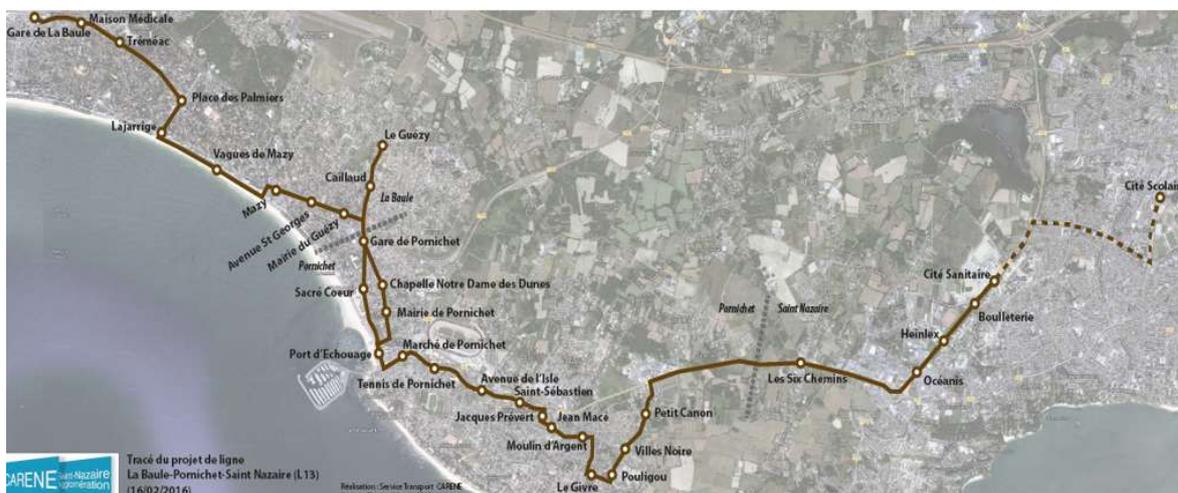
2) EVOLUTION DE L'OFFRE LILA PRESQU'ILE ENTRE 2015 ET 2019

Pour rappel, en septembre 2015, un réseau de lignes régulières complètement refondu est mis en place sur le territoire concerné. Cette nouvelle desserte ayant pour objectif de développer et diversifier la clientèle s'appuie sur des lignes structurantes et rapides afin de renforcer véritablement l'attractivité des transports collectifs.

Depuis l'approbation du SD'AP, les statuts du Syndicat des Transports de la Presqu'île de Guérande ont été modifiés afin de se mettre en conformité réglementaire avec l'application de la loi Notre. En effet, au 1^{er} Septembre 2017, les Régions Pays de la Loire et Bretagne se sont substituées aux Départements de Loire Atlantique et du Morbihan en tant que membres du Syndicat Mixte.

En septembre 2017, le réseau LILA Presqu'île a connu également quelques nouveautés en termes de desserte ayant un impact sur les arrêts à rendre accessibles :

- Ligne 1 : L'itinéraire de la ligne 1 a été modifié dans le périmètre de la commune de La Baule avec une desserte de la Gare SNCF de La Baule côté Nord. Ainsi, de nouveaux arrêts sont désormais desservis par cette ligne régulière structurante (Gare Nord, Cimetière, Flandin).
- Ligne L13 : La ligne L13 est la première ligne mutualisée entre le Syndicat Mixte des Transports de la Presqu'île de Guérande et la CARENE. Elle est le résultat de la fusion des anciennes lignes T1 (STRAN) et L3 (Lila Presqu'île). Elle est donc intégrée aux deux réseaux de transports. Dans le SDAP, elle se substitue à la ligne 3. Cette nouvelle ligne cadencée avec un bus toutes les trente minutes en semaine circule également les samedis et dimanches ; elle apporte aux voyageurs davantage de confort, avec des véhicules de plus grande capacité, équipés de vidéoprotection, d'information voyageurs en temps réel et bénéficiant de la priorité aux feux de Saint Nazaire. Cette coopération entre la Carène et le Syndicat Mixte des Transports est également renforcée : les tickets et abonnements STRAN sont désormais valables sur les principales lignes Lila Presqu'île. Les autobus de cette ligne sont tous accessibles.



Depuis 2015, le Syndicat Mixte a également fait évoluer certains types de véhicules et mis en place l'information sonore sur les lignes les plus fréquentées du réseau.

Le détail de ces évolutions est précisé ci-après :

- Mise en place de minibus Ligne 20 (Mercedes City 29)
- Mise en place de minibus Ligne 30 (Mercedes City 29)
- Mise en place de Midibus Ligne 4 (Midibus Isuzu Citibus)
- Mise en place de l'information sonore à l'intérieur des véhicules sur les lignes 1, 2, 4, 5, 6 et 13.

Une ligne a été supprimée en raison de sa trop faible fréquentation, il s'agit de la ligne 31, ligne interne au Pouliguen.

Au 1^{er} Septembre 2019, l'offre de transports comporte donc au total 15 lignes régulières et un service de Transport à la Demande dont :

- 3 lignes structurantes (Lignes 1, 2 et 13)
- 6 lignes complémentaires (Lignes 4, 5, 6, 7, 8 et 9)
- 4 lignes de proximité (Lignes 10, 20, 30 et la Navette électrique de la Baule)
- 2 lignes virtuelles, sur réservation (Ligne A1 et A2).

Voici les évolutions de fréquentation de 2015 à 2019 :

LIGNES	2015-2016	2016-2017	Evolution N-1	2017-2018	Evolution N-1	2018-2019	Evolution N-1
1	51 771	69 876	35%	71 444	2%	83 881	17%
2	115 356	154 856	34%	172 630	11%	188 217	9%
13	61 399	68 753	12%	259 430	277%	263 843	2%
4	42 727	52 145	22%	54 762	5%	57 904	6%
5	46 706	50 121	7%	56 483	13%	55 227	-2,22%
6	50 082	58 339	16%	62 023	6%	61 706	-0,51%
7	13 185	16 983	29%	17 254	2%	18 787	9%
8	2 035	2 249	11%	2 499	11%	2 859	14%
9	3 969	4 372	10%	4 289	-2%	5 203	21%
10	9 218	19 552	112%	25 851	32%	27 519	6%
20	14 995	14 521	-3%	13 728	-5%	15 251	11%
30	5 270	5 900	12%	5 721	-3%	6 535	14%
A1	83	135	63%	64	-53%	125	95%
A2	117	200	71%	194	-3%	100	-48%
TOTAL	416 913	518 002	24,25%	746 372	44,09%	787 157	5,46%

Depuis 2015, la navette électrique de la Baule (*circulation uniquement en Juillet et Août*) transporte en moyenne 21 400 usagers chaque été.

Depuis la création de la ligne 13 en Septembre 2017, la fréquentation des lignes 2 et 13 cumulée représente environ 57% de la fréquentation totale.

Au 1^{er} Septembre 2019, la ligne 13 dessert 32 arrêts dont 29 rendus accessibles, soit 91%.

Le service de Transport à la demande :

Le service de Transport à la demande, service complémentaire aux lignes régulières, est composé de deux services : une offre « **Arrêt à Arrêt** » et une offre « **Porte à Porte** ».

Le fonctionnement du service « Arrêt à Arrêt » est déclenché à la demande des usagers pour effectuer des trajets de proximité qu'aucune desserte existante ne permet d'accomplir. Les trajets se font d'arrêts à arrêts prédéfinis. Le service est réservé aux personnes qui résident sur une commune de la communauté d'agglomération Cap Atlantique, les déplacements sont possibles à l'intérieur des communes de celle-ci et vers certaines communes limitrophes. Aujourd'hui, plus de 300 arrêts sont proposés aux usagers pour ce service.

Le service « Porte à Porte » est réservé aux personnes qui ne sont pas en capacité d'utiliser le réseau régulier ou le service « Arrêt à Arrêt ». Le véhicule va chercher l'utilisateur sur le lieu de son choix pour l'emmener également sur le lieu de son choix sur une commune de Cap Atlantique ou une commune limitrophe autorisée. Ce service est ouvert également aux personnes de plus de 80 ans. Ce service permet aux personnes à mobilité réduite de bénéficier de véhicules totalement accessibles et d'être accompagnés par un personnel qualifié et formé.

Les deux services fonctionnent du lundi au samedi sur les tranches horaires suivantes :

09h00-09h30 / 11h30-12h00 / 14h00-14h30 / 16h30-17h00.

Le mercredi, une tranche horaire supplémentaire entre 18h00 et 18h30.

Le Transport à la demande en 2018

	Arrêt à Arrêt	Porte à Porte
Nombre de voyages	2 339	10 798
Nombre de kilomètres parcourus	35 614	110 296
Coût pour le SMT TTC	128 804,37€	291 272,75€

3 ACCESSIBILITE DES ARRETS

3.1 PROGRAMMATION DES ARRETS ET ETAT D'AVANCEMENT

Année 2016 (Année 1)

Commune	Arrêt	Réalisé	Non Réalisé	Non réalisé mais programmé	Année de réalisation
GUERANDE	LES SALINES	X			2018
GUERANDE	TROMARTIN		X		
GUERANDE	CAREIL		X		
LA BAULE	MAISON MEDICALE	X			2017
LA BAULE	TREMEAC	X			2016
LA BAULE	PLACE DES PALMIERS	X			2016
LA BAULE	BVD DE LA FORET	X			2018
LA BAULE	LAJARRIGE	X			2017
LA BAULE	VAGUES DE MAZY	X			2017
LA BAULE	MAZY	X			2016
LA BAULE	BOLE EDEN	X			2016
LA BAULE	AV ST GEORGES	X			2016
LA BAULE	MAIRIE DU GUEZY	X			2016
LE CROISIC	BARRIERE	X			2016
LE CROISIC	CASTOUILLET		X		
LE CROISIC	HENRI DUNANT	X			2016
LE CROISIC	LE LENIGO		X		2016
		13/17	4/17		

Année 2017 (Année 2)

Commune	Arrêt	Réalisé	Non Réalisé	Non réalisé mais programmé	Année de réalisation
GUERANDE	GENDARMERIE	X			2017
GUERANDE	BOUTON D'OR	X			2018
GUERANDE	HOPITAL	X			2018
LE CROISIC	ST JEAN DE DIEU		X		
LE CROISIC	OCEARIUM	X			2017
LE CROISIC	MONT ESPRIT	X			2017
LE CROISIC	PRE NEUF	X			2017
LE CROISIC LA BAULE	ST-GOUSTAN FLANDIN	X			2016
PIRIAC SUR MER	MARCHE		X		
		7/9	2/9		

L'arrêt « Saint Goustan » étant situé très près des arrêts « Saint Jean de Dieu » et « Océarium », il a été admis inutile de maintenir la desserte des trois arrêts si rapprochés. De plus, la Ville du Croisic a émis un avis défavorable à la mise en accessibilité de cet arrêt pour raisons techniques.

Pour ne pas réduire le nombre de quais prévus au schéma, le Syndicat a fait le choix de sélectionner un autre arrêt desservi par une ligne structurante. Il s'agit de l'arrêt « FLANDIN » à la Baule, desservi par la ligne 1. Cet arrêt a été aménagé en 2016.

Année 2018 (Année 3)

Commune	Arrêt	Réalisé	Non Réalisé	Non réalisé mais programmé	Année de réalisation
GUERANDE	BREHANY	X			2017
GUERANDE	CAT			X	Pour 2021
GUERANDE	ECO QUARTIER			X	Pour 2020
LE CROISIC	HLM PROVOST	X			2016
LE CROISIC	CIMETIERE	X			2019
HERBIGNAC	CHAMP DE FOIRE			X	Pour 2020
LE POULIGUEN	CIVANAM			X	Pour 2020
LE POULIGUEN	GARE SNCF	X			
BATZ SUR MER	MOULIN DE LA FALAISE		X		
BATZ SUR MER	VALENTIN		X		
MESQUER	MAIRIE		X		
SAINT MOLF	EGLISE	X			2019
CAMOEL	MAIRIE		X		
FEREL	MAIRIE	X			2019
		6/14	4/14	4/14	

L'arrêt CAT est prévu dans le cadre d'un aménagement global du secteur de Saillé.

L'arrêt « CHAMP DE FOIRE » à Herbignac est également prévu dans un aménagement global de la ZAC des Prés Blancs.

L'arrêt « CIVANAM » est prévu pour le premier semestre 2020.

3.2 BILAN DES ARRETS ACCESSIBLES

Années	Nb d'arrêts prévus	Nb d'arrêts réalisés	Nb d'arrêts non réalisés	Nb d'arrêts non réalisés mais programmés	Observations
2016	17	13	4		
2017	9	7	2		
2018	14	6	7	4	
TOTAL	40	26	14	4	

Sur 40 arrêts programmés dans le document d'objectif en 2015, aujourd'hui 26 arrêts ont été rendus accessibles, soit 65%.

Certains arrêts sont liés à des projets d'aménagements plus importants au niveau des communes, les délais de réalisation s'en trouvent allongés. Ces travaux d'aménagements structurants programmés amélioreront encore le résultat à échéance de 2021.

Une nouvelle communication auprès de toutes les communes concernées sera programmée courant 2020, avec l'objectif d'en dresser et partager le bilan, et d'obtenir un positionnement sur les objectifs précis identifiés afin d'adapter la programmation au plus près de la réalité.

Au vu des différents projets connus à ce jour, à échéance 2021, le Syndicat se fixe comme objectif d'atteindre un taux de réussite d'au moins 80%, c'est-à-dire 32 arrêts sur 40.

Liste des arrêts restants à aménager :

Communes	Liste des arrêts			
LE CROISIC	Castouillet	Le Lenigo	St Jean de Dieu	
PIRIAC SUR MER	Marché			
HERBIGNAC	Champ de foire			
BATZ SUR MER	Moulin de la Falaise	Valentin		
MESQUER	Mairie			
CAMOEL	Mairie			
GUERANDE	Tromartin	Careil	CAT	Eco quartier

Durant ces quatre années, d'autres aménagements de quais non prévus au SDA'P ont été réalisés.

Pour rappel, au 1^{er} Septembre 2015, 23 arrêts étaient déjà accessibles.

Au 1^{er} Décembre 2019, le Syndicat comptabilise un total de 54 arrêts sur le territoire de Cap Atlantique, soit 31 arrêts supplémentaires.

Sur l'ensemble du réseau Lila Presqu'île, y compris les communes de Saint Nazaire, Pornichet, La Chapelle des Marais et La Roche Bernard, le Syndicat dispose de 75 arrêts accessibles sur un ensemble de 224 arrêts desservis, soit 33% de l'ensemble du réseau.

A noter, qu'en 2018, 79% des montées réalisées sur le réseau Lila Presqu'île ont été effectuées à partir d'arrêts accessibles.

4 MATERIEL ROULANT

4.1 COMPOSITION DE LA FLOTTE DE VEHICULES

Lignes	Type de véhicule	Nb de places (Assise Debout)	Âge maximal au 01/09/201 9	Rampe UFR	Information visuelle intérieure	Information visuelle extérieure	Information auditive intérieure
1	Bus standard – MERCEDES Citaro	35+66	4,15	Electrique	Oui	Oui	Oui
2	Car plancher bas – FAST Starter LE	55+24	4,25	Manuelle	Oui	Oui	Oui
13	Bus Standard – LION'S CITY A37 MAN	35+70	2,5	Electrique	Oui	Oui	Oui
4	Midibus – ISUZU Citibus	23+42	2,75	Manuelle	Oui	Oui	Oui
5	Bus standard – MERCEDES Citaro	35+66	4,15	Electrique	Oui	Oui	Oui
6	Bus standard - MERCEDES Citaro	35+66	4,13	Electrique	Oui	Oui	Oui
7	Minicar - MERCEDES Sprinter	22	3,74	Non	Non	Oui	Non
8	Monospace – VOLKSWAGEN Caravelle	8	4,14	Non	Non	Oui	Non
9	Monospace- VOLKSWAGEN Caravelle	8	4,14	Non	Non	Oui	Non
10	Minibus – FIAT City 21	10+10	4,74	Manuelle	Non	Oui	Non
20	Minibus – MERCEDES City 29	10+18	1,44	Manuelle	Non	Oui	Non
30	Minibus – MERCEDES City 29	10+18	1,44	Manuelle	Non	Oui	Non
A1	Monospace – VOLKSWAGEN Caravelle	8	4,14	Non	Non	Oui	Non
A2	Monospace – VOLKSWAGEN Caravelle	8	4,14	Non	Non	Oui	Non
Navette La Baule	Véhicule électrique Bluebus	20		Manuelle	Non	Oui	Non

Depuis 2015, certains types de véhicules ont été modifiés pour permettre une meilleure accessibilité aux usagers. Dans un premier temps, les lignes 20 et 30 ont été équipées de Minibus pour remplacer les Minicars.

Plus récemment, en Septembre 2019, la ligne 4 a été équipée de Midibus pour remplacer les Minicars. Ces trois lignes sont donc à ce jour également effectuées avec des véhicules accessibles.

Au total, sur les 15 lignes desservies par le réseau Lila Presqu'île, ce sont 10 lignes qui sont assurées avec des véhicules accessibles, soit environ 66% de l'ensemble de la flotte.

5.PROGRAMMATION FINANCIERE

Pour rappel, en 2015, le Syndicat des transports a proposé aux partenaires communaux la répartition suivante :

- **Pour les communes de La Baule, de Guérande et du Croisic, répartition des coûts des aménagements :**
 - 30 % pour la commune ;
 - 70 % pour le Syndicat Mixte ;
 - Suivi des travaux assurés par les communes dans le cadre de leurs marchés de travaux ;
 - Le mobilier urbain (le cas échéant) est installé par la commune.

- **Pour les autres communes :**
 - Le Syndicat financera la totalité des aménagements. Dans certains cas, la mise en accessibilité des arrêts sera intégrée dans des projets plus structurants (aménagement de quartier, restructuration d'un parc d'activités...). Le Syndicat Mixte sera intégré dans le financement du projet mais n'est pas maître des délais de ces projets. En tant que chef de file il suivra l'avancement des projets et en fera état dans le bilan.

A ce jour, les dépenses du Syndicat s'élèvent à environ :

- 300 000 € pour la mise en accessibilité des quais.
- 49 000€ pour la mise en place de l'annonce sonore et visuelle dans les lignes 1, 2, 5 et 6.

Au sujet de la modification des véhicules, à titre d'information, la ligne 4 récemment effectuée avec des véhicules accessibles coûte au Syndicat 418 510 € (par an) quand elle coûtait 329 664 € en Septembre 2015, soit un coût annuel supplémentaire de 88 846 €.

6 FORMATION DU PERSONNEL

Depuis 2015, l'ensemble des conducteurs sont formés dans le cadre de la formation continue obligatoire (F.C.O). Cette formation prévoit le perfectionnement à la conduite rationnelle axé sur les règles de sécurité, la mise en application des réglementations, la santé et sécurité (routière et environnementale), une sensibilisation aux handicaps, à l'image commerciale et au développement de la qualité de service. Des formations spécifiques au rôle commercial et accueil des personnes à mobilité réduite avec mise en application concrète ont été suivies. Tous les nouveaux conducteurs sont formés à l'utilisation des rampes PMR avec des rappels réguliers.

7 ACCESSIBILITE A L'INFORMATION

Pour obtenir des informations sur le réseau Lila Presqu'île, l'utilisateur dispose de plusieurs possibilités :

- Se rendre dans les locaux du Syndicat Mixte
- Se rendre au point info Lila Presqu'île situé à l'intérieur de la Gare SNCF de La Baule
- Se rendre dans un des 28 points de vente Lila Presqu'île
- Utiliser les services d'information à distance : site internet, service téléphonique, guide horaires.

Les dépositaires.

Au 1^{er} Décembre 2019, le réseau dispose de 28 dépositaires. *(26 dépositaires en 2015)*

Le Syndicat a pour objectif d'augmenter les points de vente pour permettre une meilleure proximité aux usagers.

Application TixiPass

Depuis Juin 2018, le Syndicat a opté pour l'application smartphone TixiPass permettant à l'utilisateur d'acheter son titre dématérialisé à n'importe quel moment.

Au 1^{er} Décembre 2019, TixiPass représente 450 inscrits sur le réseau.

Site internet Lila Presqu'île

Le site Lila Presqu'île est hébergé aujourd'hui sur le site de la Région. Le Syndicat réfléchit à une création de site propre au réseau qui faciliterait l'accès à l'information pour l'utilisateur. Le projet est en cours de réflexion.

Fiches horaires

Une fiche horaires est présente à chaque arrêt, avec la présence de couleurs contrastées entre les caractères et l'arrière-plan des fiches.

Le Syndicat a fait le choix en 2015 d'indiquer à l'arrêt uniquement l'heure de passage de cet arrêt pour obtenir une meilleure lisibilité pour l'utilisateur.

Le guide horaires

Parmi les supports de communication existants du réseau de transport public, un guide « Hiver » valable de Septembre à début Juillet et un guide « Eté » valable Juillet et Août sont diffusés et mis à disposition des usagers, différenciés pour les deux guides annuels par un jeu de couleurs des premières pages de couvertures et les photos de présentation.

Plans du réseau

Les plans Lila Presqu'île sont disponibles aux arrêts équipés d'abris. Un plan général mais aussi des plans schématiques dans le but de faciliter l'accès à l'information ont été créés.

Le Syndicat a également travaillé un document très simplifié permettant de mieux comprendre le réseau.

(Voir Annexes 2 et 3)

Information visuelle et auditive intérieure

Au 1^{er} Décembre 2019, l'information visuelle et auditive intérieure est disponible dans les véhicules sur les lignes 1, 2, 13, 4, 5 et 6.

Procédure de signalement

Conformément à l'article L1112-7 du code des transports, le Syndicat Mixte a mis en œuvre la procédure suivante pour permettre aux usagers de signaler des obstacles à la libre circulation des personnes à mobilité réduite :

Mise à disposition d'un cahier de doléances de déclaration des obstacles :

- Dans un registre au Syndicat Mixte
- Par téléphone
- Au point info situé dans la Gare SNCF de la Baule

Ce cahier de doléances peut être rempli directement par la personne, mais celle-ci peut aussi demander l'aide d'un agent du réseau, qui le remplira à sa place. De même les signalements pourront provenir de n'importe quel utilisateur ou agent du réseau de transport, handicapé ou non. Le Syndicat réfléchit à améliorer cette procédure en mettant en place un formulaire spécifique disponible également dans les véhicules et sur le site Internet.

Aujourd'hui, aucun signalement n'a été enregistré auprès du Syndicat Mixte.

Présentation des résultats à la Commission Intercommunale d'Accessibilité

Un point de situation du schéma a été programmé lors de la commission intercommunale d'accessibilité organisée par Cap Atlantique en Juin 2018 et en Décembre 2019.

8 ANNEXES

(Annexe 1 – Délibération et Procès-Verbal)

(Annexe 2 – Plan schématique du réseau – version Hiver)

(Annexe 3 – Plan simplifié « Mieux comprendre le réseau Lila Presqu'île »)